



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la MRC Robert-Cliche, à l'effet qu'une consultation écrite sur le projet de règlement 214-20 modifiant le règlement 132-10 relatif au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) se déroulera du 16 septembre au 1^{er} octobre 2020 et permettra aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur la modification proposée.

Le projet de règlement 214-20 vise modifier les normes et distances séparatrices applicables aux ouvrages de prélèvement d'eau (puits) et aux activités à proximité, notamment de façon à s'harmoniser avec la réglementation provinciale sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).

En raison de la situation entourant la pandémie de la COVID-19, la MRC Robert-Cliche a privilégié une consultation écrite. Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires peuvent le faire du 16 septembre au 1^{er} octobre 2020 par courriel à amenagement@beaucerc.com ou par la poste au Service de l'aménagement du territoire à l'adresse suivante : 111-A, 107^e Rue, Beauceville (Québec) G5X 2P9

Une copie du projet de règlement 214-20 peut être consultée au bureau de la MRC Robert-Cliche, ainsi qu'au bureau de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC, durant les heures normales d'ouverture. Le projet de règlement peut également être consulté sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : www.beaucerc.com/fr/schema-damenagement.

Donné à Beauceville
Ce 9 septembre 2020

Jacques Bussières
Directeur général et Secrétaire-trésorier